



# Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques

## Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux novembre à dix-neuf heures et trente minutes, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant convocation du trois novembre deux mille vingt-deux, sous la présidence de Monsieur le Maire

Etaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Mesdames Marie-Antoinette RAYMOND, Murielle DELEZOIDE Adjointes au Maire, Mesdames Dorianne DUBOCQUET, Jennifer DELTOMBE, Conseillères Municipales, Messieurs Vincent KERCKHOVE, Hervé DEBARRE, Adjoint au Maire, Michel BRAME, conseiller Municipal, la majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Absents : Mme Hélène SAISON, MM. Sylvain IKET, Willy SCHRAEN, Alain ZEGRE

Mme Stéphanie DORLENCOURT donne procuration à M. Vincent KERCKHOVE

Monsieur Hervé DEBARRE est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'il accepte, assisté des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du treize septembre deux mil vingt-deux propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ; à l'unanimité le compte-rendu du treize septembre deux mil vingt-deux est adopté à l'unanimité.

Les membres présents formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à dix-neuf heures trente-cinq minutes

=====

Délibération 22 11 90

### TRAVAUX VOIRIE SUR LE CHEMIN DU GRAND BEAUREGUE

REÇU EN SOUS-PREFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

29 NOV. 2022

Monsieur le Maire expose,

La délibération numéro 22 09 75 est à modifier ainsi :

Le chemin du Grand Beurègue est devenu très accidenté, et pour des raisons de sécurité, plusieurs riverains ont sollicité des services de la commune pour créer une voie goudronnée. Plusieurs devis ont été sollicités, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à demander les subventions et d'engager les travaux suivant le plan prévisionnel de financement :

Désignation	Coût HT en €	Subventions sollicitées	
Travaux	14 504.00	Département (FARDA)°40% plafonné à 37500 € HT	5 801.60 €
		Etat (DETR) 20%	2 900.80 €
		Fonds propres	5 801.60 €
	TOTAL DE L'OPERATION		14 504.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à engager les travaux à condition de bénéficier des subventions

- autorise Monsieur le Maire à solliciter l'Etat, le Département et la CAPSO pour obtenir les subventions

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Publié et rendu exécutoire le vingt-deux novembre deux mille vingt-deux

le vingt-deux novembre deux mille vingt-deux

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Jean-Michel BOUHIN



REÇU EN SOUS-PREFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

29 NOV. 2022